

Réceptionnée par le SAGJ le .....

Nom et signature.....

**Partie réservée au SAGJ**

**FORMULAIRE DE VOTE PAR PROCURATION**

**COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉTABLISSEMENT**

*Le Mandant et le Mandataire doivent appartenir au même collège électoral et être inscrits au même bureau de vote. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations pour l'élection à un même collège. La procuration doit être présentée au bureau de vote le jour du scrutin et être accompagnée d'une pièce d'identité du Mandant.*

<b>Je, soussigné(e), le MANDANT</b> <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme (Cocher la case correspondante)
<b>NOM d'USAGE:</b> .....
<b>PRENOM :</b> .....
<b>Corps/Grade :</b> .....
<b>Affecté(e) à :</b> .....

**déclare être empêché de voter personnellement et donne procuration au MANDATAIRE suivant :**

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme (Cocher la case correspondante)
<b>NOM d'USAGE:</b> .....
<b>PRENOM :</b> .....
<b>Corps/Grade :</b> .....
<b>Affecté(e) à :</b> .....

**afin de voter en mes nom, lieu et place lors du scrutin du jeudi 6 janvier 2022 pour l'élection à la CCE<sup>1</sup> n°..... dans le collège électoral<sup>2</sup> .....**

Fait à .....

le .....

Signature du Mandant :

*Cette procuration complétée doit être déposée par le mandant qui devra à cette occasion justifier de son identité (carte d'identité, permis de conduire...) et enregistrée auprès du Service des affaires générales et juridiques, bureau 107, Maison de l'Université, Avenue Olivier Messiaen 72085 Le Mans Cedex 9 au plus tard le mardi 4 janvier 2022, 16 h.*

<sup>1</sup> A compléter conformément aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté SAGJ-21-125 - Tableau des CCE

<sup>2</sup> A compléter par collège A ou Collège B